

Comment devenir directeur des services de greffe ?

Selon votre profil, vous pouvez passer l'un de ces deux concours :



CONCOURS EXTERNE :

Vous êtes titulaire d'un diplôme : bac+3.

CONCOURS INTERNE :

Vous êtes fonctionnaire ou agent public depuis au moins 4 ans.

À l'issue du concours

Les futurs directeurs des services de greffe bénéficient d'une formation rémunérée de 18 mois à l'école nationale des greffes, à Dijon.

Au programme

Stages pratiques en juridiction et cours abordant les divers aspects des missions juridiques, d'encadrement et de gestion.



Au moment d'intégrer l'école nationale des greffes, les élèves signent l'engagement d'accomplir cinq années de service public.

Le ministère de la Justice recrute !

La perspective d'un emploi durable, de valeurs fondées sur l'humain et d'un métier qui a du sens, ça vous tente ? Au ministère de la justice, c'est ce que nous vous proposons.

LE MINISTÈRE C'EST :



Près de
79 000
agents pour une
cinquantaine de métiers



**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
AUX CONCOURS SUR :**
lajusticerecrute.fr

Greffier et directeur des services de greffe

Des acteurs essentiels du service public de la justice



Retrouvez nous sur :
lajusticerecrute.fr

Greffier

« DE LA RIGUEUR JURIDIQUE MAIS AUSSI UN GRAND SENS DES RELATIONS HUMAINES »

Technicien de la procédure, le greffier assiste les magistrats dans les actes de leur juridiction et authentifie les actes juridictionnels : enregistrement des affaires, information des parties prenantes à un procès du calendrier de celui-ci, préparation des dossiers pour les magistrats, prise de notes du déroulement des débats, rédaction des procès-verbaux, mise en forme des décisions, etc. Dans le cadre d'un service d'accueil et d'informations générales du public, le greffier est chargé de fonctions consistant à renseigner, orienter et accompagner les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures judiciaires.

Si les missions du greffier sont variées, le déroulement de sa carrière l'est tout autant.

En effet, il a l'opportunité au cours de celle-ci non seulement de **changer de juridiction** mais également de fonctions, notamment depuis la réforme statutaire d'octobre 2015. Il peut ainsi exercer des fonctions d'adjoint au directeur de greffe ou de chef de service, de responsable d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), d'expertise au sein de services spécialisés dans le traitement de contentieux techniques ou de certaines procédures judiciaires.

Par ailleurs, après quatre ans d'expérience, il peut également passer le concours interne pour devenir directeur des services de greffe.

COMPÉTENCES REQUISES

- Maîtrise du droit et de la procédure
- Rigueur
- Travail en équipe
- Sens des relations humaines
- Discrétion

Comment devenir greffier

Selon votre profil, vous pouvez passer l'un de ces trois concours :



CONCOURS EXTERNE :

Vous êtes titulaire d'un diplôme : bac +2.

CONCOURS INTERNE :

Vous êtes fonctionnaire ou agent public depuis au moins 4 ans.

3^e CONCOURS

Vous avez des connaissances juridiques et 4 ans d'expérience dans l'univers du droit.

À l'issue du concours

Les futurs greffiers bénéficient d'une formation rémunérée de 18 mois à l'école nationale des greffes, à Dijon.

Au programme

Cours théoriques, mises en situation et stages en juridiction.



Au moment d'intégrer l'école nationale des greffes, les élèves signent l'engagement d'accomplir quatre années de service public.

Directeur des services de greffe

« DIRIGER ET ANIMER, MAIS AUSSI BEAUCOUP D'ÉCOUTE »

Chargé des fonctions d'encadrement, de direction, d'administration et de coordination, le directeur des services de greffe a de multiples compétences. Il dirige les services en définissant et en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement et a un rôle d'animation des personnels des greffes.

Il exerce des attributions judiciaires qui lui sont conférées par la loi et le règlement (conservation des archives, responsabilité des scellés, nationalité). Enfin, il travaille en collaboration avec les chefs de juridiction ou les chefs de cour dans différents domaines : élaboration du budget, marchés publics, informatique, formation. La polyvalence est son quotidien !

Ses lieux d'exercice sont divers : Cour de cassation, cour d'appel, tribunal judiciaire, conseil de prud'hommes, conseil départemental d'accès au droit, administration centrale, service administratif régional et ses fonctions varient selon sa juridiction ou structure d'appartenance.

Depuis la réforme statutaire d'octobre 2015, le directeur principal des services de greffe peut occuper, sous certaines conditions, des postes aux responsabilités importantes en raison des volumes d'activité et des effectifs à gérer.

COMPÉTENCES REQUISES

- Maîtrise des techniques managériales
- Gestion et administration
- Encadrement et animation d'une équipe
- Conduite de projet
- Anticipation
- Disponibilité et pédagogie